

COMMISSION SUR L'ÉTAT D'URGENCE
RAPPORT INSTITUTIONNEL – CABINET DU PREMIER MINISTRE

1.0 APERÇU DU CABINET DU PREMIER MINISTRE

A. Mandat

1. Le Cabinet du premier ministre (CPM) aide les premiers ministres à s'acquitter de leurs responsabilités en tant que chefs du gouvernement, chefs d'un parti politique reconnu à la Chambre des communes et députés. Les personnes qui y travaillent sont des membres du personnel des ministres exonéré nommés en vertu de l'article 128 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*¹ plutôt que des fonctionnaires. C'est le cas également du personnel des cabinets des ministres. Ainsi, sa composition et ses activités varient d'un gouvernement à l'autre.
2. Le CPM travaille en étroite collaboration avec le Bureau du Conseil privé (BCP). Ces deux organismes jouent des rôles distincts et fournissent des conseils et de l'aide selon différentes perspectives concernant les questions qui intéressent quotidiennement le premier ministre. Dans *Pour un gouvernement ouvert et responsable, 2015*, il est précisé que le personnel exonéré, notamment au sein du Cabinet du premier ministre, partage l'engagement politique du premier ministre et des ministres, et offre un complément aux conseils professionnels, compétents et non partisans de la fonction publique. Par conséquent, il offre une expertise ou un point de vue particulier que la fonction publique est incapable de fournir. Le CPM travaille avec les cabinets des ministres et la fonction publique pour respecter les engagements pour lesquels les Canadiens ont élu le parti au pouvoir. Le CPM n'a pas de rôle statutaire et ne dispose pas d'un pouvoir décisionnel.
3. En général, le CPM planifie le calendrier du premier ministre, prépare des discours et des déclarations publiques, gère les relations avec les médias et les tournées du premier ministre et traite la correspondance du premier ministre. Le CPM facilite aussi les relations du premier ministre avec les ministres, les fonctionnaires, le caucus et autres. Le CPM compte également le personnel consultatif du premier ministre, dont les activités consistent notamment à le conseiller et à l'appuyer en ce qui concerne les objectifs des politiques gouvernementales et l'élaboration des politiques, les questions d'intérêt quotidiennes et les affaires parlementaires.
4. Le CPM est un organisme de coordination centralisé pour les cabinets des ministres.
5. Le CPM travaille avec ses homologues d'autres cabinets de ministres fédéraux et provinciaux, dont les cabinets des premiers ministres provinciaux, pour faire avancer les dossiers.

¹ L.C. 2003, ch. 22, art. 12 et 13.

B. Organisation

6. Le CPM est dirigé par la cheffe de cabinet du premier ministre, Katie Telford, et deux chefs de cabinet adjoints, Marjorie Michel et Brian Clow. Mme Michel et M. Clow sont chacun responsables de plusieurs équipes et relèvent de Mme Telford.
7. Mme Michel dirige sept équipes : bureau de direction, ressources humaines, nominations, opérations, tournées, correspondance et liaisons avec le caucus.
8. M. Clow dirige cinq équipes : politiques et affaires du Cabinet, communications, gestion des enjeux et des affaires parlementaires, affaires mondiales et intervention spéciale contre la COVID-19.

2.0 ACTIVITÉS DU CPM LIÉES AU CONVOI ET AUX BARRAGES

A. Vue d'ensemble

9. Travaillant en étroite collaboration avec le BCP, le CPM a occupé une fonction de coordination auprès de ses homologues pour favoriser la cohérence de l'intervention pangouvernementale en réponse à l'occupation et aux barrages du convoi. À cette fin, le personnel du CPM a collaboré avec les fonctionnaires et le personnel des ministres tout au long des événements. Il a également participé à des réunions avec des fonctionnaires, des ministres, le Cabinet, le Comité du Cabinet chargé de la sécurité et des urgences (SU), et le Groupe d'intervention en cas d'incident (GII).
10. Le personnel du CPM a organisé des appels à l'interne et avec d'autres cabinets de ministres pour :
 - i. collaborer en matière de communications publiques;
 - ii. coordonner les activités de liaison avec les autres ordres de gouvernement et les intervenants;
 - iii. s'assurer que les options étaient présentées aux décideurs;
 - iv. donner suite aux options approuvées par les décideurs pour gérer la situation d'urgence.
11. Le premier appel entre le CPM et le personnel des ministres a eu lieu le 20 janvier 2022. Le premier appel entre le CPM, le personnel des ministres et les fonctionnaires a eu lieu le 25 janvier 2022. Pendant cet appel les fonctionnaires ont fait état de leurs préoccupations en matière de sécurité. Lorsque le convoi est arrivé à Ottawa, les appels au sein du CPM et avec les homologues des cabinets des ministres ont été presque quotidiens et nombreux. La fonction publique a également offert des séances d'information. La communication par courriel a été régulière. En effet, le CPM a régulièrement reçu des mises à jour de la part du personnel des ministres sur la mobilisation, les questions émergentes, les communications, et plus encore.

12. À partir de la mi-janvier 2022, le personnel du CPM a surveillé de façon continue les médias et les publications dans les médias sociaux qui portaient sur le convoi. Tout au long des événements, le CPM s'est entretenu avec des intervenants, notamment de l'industrie automobile et de l'industrie manufacturière, des députés, des membres de la collectivité et des organismes pour discuter de leurs préoccupations.
13. De la fin du mois de janvier à la fin du mois de février 2022, le CPM a reçu de l'information du BCP, des cabinets des ministres et d'autres fonctionnaires. Il a tenu informé le premier ministre en temps réel. Le personnel du CPM a également appuyé les communications directes du premier ministre avec les ministres du Cabinet, le BCP, les dirigeants des provinces et des municipalités, et les partenaires internationaux pour veiller à ce qu'il puisse obtenir un large éventail de points de vue. Les communications directes du premier ministre avec les ministres du Cabinet et les fonctionnaires comprenaient les séances d'information qui avaient lieu avant les réunions du Groupe d'intervention en cas d'incident et des réunions elles-mêmes.
14. Le personnel du CPM a participé à l'organisation de la réunion des premiers ministres qui a eu lieu le 14 février 2022. Il a revu les ébauches des documents qui avaient été préparés en lien avec l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*, et plus tard, avec la révocation des mesures d'urgence. Il a ensuite appuyé l'examen de ces documents par le premier ministre.
15. Le CPM a travaillé avec le BCP et le bureau du leader du gouvernement à la Chambre sur les motions qui ont été déposées à la Chambre des communes et au Sénat sur l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Comme d'habitude, le CPM a aidé le premier ministre à se préparer à la période des questions à la Chambre des communes.

B. Travail effectué par chaque service du CPM

16. La plupart des équipes du CPM ont participé à l'intervention en réponse à l'occupation et aux barrages du convoi. Chacun a respecté sa sphère de compétence. Toutefois, une collaboration encore plus étroite et une communication plus continue entre les équipes qu'à l'habitude étaient nécessaires en raison de la nature de ces événements.
17. Le premier ministre a fait des appels tout au long des occupations et des barrages, y compris avec des députés, le maire Watson d'Ottawa, le maire Dilkens de Windsor, le maire Tory de Toronto et le premier ministre Ford. L'équipe des opérations a organisé bon nombre de ces appels. Elle a également travaillé de près avec les cabinets des ministres pour que le gouvernement fédéral soit en communication avec ses homologues ainsi que des fonctionnaires des provinces, des territoires et des collectivités touchés. Elle a également veillé à ce que les ministres et leurs ministères aient le soutien nécessaire pour répondre aux événements à mesure que la situation évoluait.
18. Le CPM, y compris les bureaux régionaux du CPM, ont appuyé les efforts de liaison des autres ministères au moyen de communications directes avec leurs homologues en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse, et avec la Fédération

canadienne des municipalités, la Ville de Winnipeg et la Ville d'Ottawa. Ils ont également offert d'organiser d'autres appels et séances d'information au besoin.

19. Plus particulièrement, le personnel du CPM a engagé un dialogue directement avec :

- Jamie Wallace, chef de cabinet du premier ministre de l'Ontario, Doug Ford, à de nombreuses reprises, y compris le 14 février;
- Sheena McConnell, conseillère du premier ministre de la Colombie-Britannique et président du Conseil de la fédération, John Horgan, les 13 et 14 février;
- Pam Livingstone, cheffe de cabinet du premier ministre de l'Alberta, Jason Kenney, les 5 et 12 février;
- Louis Léger, chef de cabinet du premier ministre du Nouveau-Brunswick, Blaine Higgs, le 8 février;
- Grant Jackson, gouvernement du Manitoba, les 10 et 14 février;
- Shannon Andrew, cheffe de cabinet du premier ministre de la Saskatchewan, Scott Moe, le 12 février;
- Nicole LaFosse Parker, cheffe de cabinet du premier ministre de la Nouvelle-Écosse, Tim Houston, le 16 février;
- Shaleen Woodward, cabinet du premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, le 10 février;
- Benjamin Bélaïr, directeur des relations internationales et conseiller aux affaires intergouvernementales auprès du premier ministre du Québec, François Legault, le 14 février;
- Peter Miles, chef de cabinet du premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, Andrew Furey, le 14 février.

20. Avant la déclaration de l'état d'urgence national, des discussions ont eu lieu entre le directeur des politiques du premier ministre, John Brodhead, et le chef de cabinet du premier ministre de l'Ontario Doug Ford, Jamie Wallace, au sujet de la nécessité d'un soutien fédéral.

21. Lorsque le personnel du CPM s'est entretenu avec Shaleen Woodward du cabinet de la première ministre des Territoires du Nord-Ouest, Mme Woodward a exprimé des inquiétudes quant aux rumeurs d'un barrage possible à la frontière entre l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest. L'information nécessaire a été fournie par le CPM au personnel qui travaillait dans les gouvernements territoriaux du Yukon et du Nunavut.

22. Le CPM a également consulté des intervenants, dont le président de l'Association des fabricants de pièces automobiles² et des membres du milieu médical, qui avaient de vives préoccupations quant au barrage au pont Ambassador.
23. Des députés ont également fait connaître les craintes des intervenants au CPM.
24. Le 14 février, après la réunion des premiers ministres tenue plus tôt ce jour-là, le personnel du CPM a communiqué avec des homologues, y compris au sein du cabinet du premier ministre du Québec, du cabinet du premier ministre de l'Ontario, du cabinet du premier ministre de la Colombie-Britannique, du cabinet du premier ministre de l'Alberta, du cabinet du premier ministre de la Saskatchewan et du cabinet du premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador pour discuter de la raison d'être de l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence* et de la mise en œuvre des mesures proposées.
25. Afin de s'assurer que le premier ministre avait des renseignements factuels et à jour et d'appuyer des interventions pangouvernementales, l'équipe responsable de la gestion des enjeux et des affaires parlementaires a travaillé de près avec les cabinets des ministres Blair, Mendicino, Freeland, Alghabra et autres. Certains membres de cette équipe (et des représentants des cadres supérieurs du CPM) ont participé à des réunions ministérielles ainsi qu'à des réunions du Comité du Cabinet chargé de la sécurité et des urgences et du Groupe d'intervention en cas d'incident. Ils ont également participé aux séances d'information avec le premier ministre qui précédaient les réunions du Groupe d'intervention en cas d'incident. L'équipe de la gestion des enjeux a rédigé la note d'information initiale à l'intention du premier ministre au sujet du convoi le 28 janvier 2022. Elle a également créé une chaîne de courriels en continu pour transmettre chaque jour, et parfois plusieurs fois par jour, les informations les plus récentes et les mises à jour provenant du Centre des opérations du gouvernement et d'autres sources.³ Par ailleurs, elle a organisé des séances d'information tous les matins avec le premier ministre pour lui fournir les dernières nouvelles et les derniers renseignements accessibles au public.⁴ Ces séances d'information portaient sur un éventail de sujets, mais elles portaient principalement sur le convoi au moment des événements.
26. Pendant toute cette période, le premier ministre a participé aux débats et à une période de questions à la Chambre des communes. Au sein de l'équipe de la Gestion des enjeux et des affaires parlementaires, les membres de l'équipe responsables des affaires parlementaires ont appuyé le premier ministre et lui ont fourni un soutien logistique relatif aux motions déposées au Sénat et à la Chambre des communes sur l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*.
27. Le premier ministre a reçu de la correspondance à propos du convoi, dont des demandes d'assistance adressées au premier ministre, qui ont été portées à l'attention du premier ministre, du personnel supérieur et des ministres concernés. L'équipe de la correspondance a traité ces lettres et courriels et a aussi produit régulièrement des récapitulatifs de la correspondance des citoyens à l'intention du premier ministre. Pendant cette période,

² SSM.CAN00006739_REL.0001

³ Voir p. ex. SSM.CAN.00006440_REL.0001

⁴ Voir p. ex. SSM.CAN.00006639_REL.0001

l'échantillon comprenait des courriels de citoyens et de groupes sur les activités des participants des convois, entre autres contre l'obligation vaccinale et à l'appui des convois ainsi que des courriels de personnes touchées négativement par les convois et demandant l'aide du gouvernement fédéral.

28. Lorsque les décideurs, y compris le premier ministre, ont examiné les options pour gérer l'occupation par le convoi et les barrages dans le cadre des pouvoirs actuels, l'équipe des politiques et des affaires du Cabinet a collaboré avec ses homologues d'autres cabinets ministériels afin d'évaluer les options. Elle a aussi travaillé avec des cabinets ministériels et des fonctionnaires à l'élaboration d'un plan d'aide financière à l'intention des entreprises d'Ottawa qui étaient touchées. Comme il a été indiqué plus haut, le directeur des politiques, John Brodhead, était en contact avec le cabinet du premier ministre Ford et a collaboré avec le cabinet de certains ministres clés dans les jours qui ont précédé l'invocation de la *Loi*.
29. L'équipe des tournées a eu pour rôle de collaborer avec la GRC relativement aux questions de sécurité concernant les déplacements du premier ministre durant cette période.
30. Le chef de cabinet adjoint Brian Clow a reçu des retours de l'ambassadrice du Canada aux États-Unis au sujet de ses appels avec des représentants des États-Unis. M. Clow et d'autres membres du personnel ont informé le premier ministre des répercussions des barrages sur les relations canado-américaines. Il a aussi communiqué avec Juan Gonzalez, conseiller spécial du président Joseph R. Biden, le 9, le 14, le 15 et le 16 février.
31. Au cours des mois de janvier et de février 2022, le premier ministre a participé à des rencontres avec les médias sur les questions liées aux convois. Le personnel du CPM, dirigé par l'équipe des communications, a contribué à préparer le premier ministre pour ces conférences de presse et a coordonné le message global du gouvernement avec d'autres cabinets ministériels. L'équipe des communications a aussi échangé avec les médias au nom du gouvernement et diffusé des déclarations publiques et des publications sur les médias sociaux afin d'informer la population canadienne au sujet du travail qu'effectuait le premier ministre pendant cette période.

2.0 ACTIVITÉS DU PREMIER MINISTRE

A. Le CPM apprend l'existence des convois et en informe le premier ministre

32. Le CPM a appris l'existence du convoi alors qu'il était en cours d'organisation et que les actualités et les médias sociaux en parlaient. Le 17 janvier 2022, le CPM a pris connaissance de rumeurs publiques faisant état d'un convoi lent au point d'entrée d'Emerson, au Manitoba.⁵ Le 20 janvier 2022, le CPM a appris qu'une manifestation était prévue au point d'entrée de Coutts, en Alberta. Les manifestants avaient planifié de se déplacer de Coutts à Ottawa sous la forme d'un convoi.⁶

⁵ SSM.CAN.00006330_REL.0001

⁶ SSM.CAN.NSC.00002789_REL.0001

33. À partir de la semaine du 17 janvier 2022, le CPM a surveillé en permanence la formation des convois et les activités connexes. Le 21 janvier 2022, le BCP a remis au CPM un résumé écrit des manifestations, convois et événements qui se déroulaient alors ou étaient au stade de l'organisation.⁷ La question des convois a été soulevée avec le premier ministre au cours de la séance d'information matinale du 24 janvier 2022. Le premier ministre a ensuite été tenu au fait des événements tous les jours. Le 25 janvier 2022, des fonctionnaires du BCP ont fourni au personnel du CPM des informations à jour sur les questions de sécurité.⁸ Par la suite, des fonctionnaires du BCP et d'autres (parmi lesquels figurent des partenaires de la sécurité) ont informé quotidiennement le personnel du CPM, notamment par des séances d'information aux principaux ministres auxquelles le personnel du CPM assistait.
34. Le vendredi 28 janvier 2022, le CPM a rédigé une note d'information pour informer le premier ministre des activités liées aux convois en prévision du premier week-end du convoi à Ottawa.⁹

B. Le premier ministre reçoit des informations en continu des ministres, des fonctionnaires et des parties prenantes

35. Tout le long des événements, le premier ministre a continué de recevoir au moins quotidiennement des informations à jour et de communiquer avec ses principaux ministres au sujet de leurs interactions avec les autorités provinciales et municipales pour garantir que tous les niveaux comprenaient leurs sphères de compétence, que le gouvernement fédéral saisissait les besoins des services de police locaux qui géraient la situation et qu'il offrait toute l'assistance et tout le soutien que les pouvoirs actuels lui permettaient d'offrir.
36. Durant les événements, le premier ministre a conversé avec la ministre Mona Fortier et plusieurs députés, dont Yasir Naqvi,¹⁰ Anita Vandenberg,¹¹ Sophie Chatel, Greg Fergus, Irek Kusmierczyk et autres, pour entendre leurs préoccupations, surtout au sujet des répercussions des convois sur les communautés qu'ils représentent, leurs électeurs et sur le fonctionnement du Parlement. Le premier ministre a également discuté avec les chefs de l'opposition pour les tenir au fait de la situation, entendre leur point de vue et les renseigner sur la réaction fédérale et les complications liées aux sphères de compétence.
37. Le 30 janvier, le premier ministre s'est entretenu avec la greffière du Conseil privé et la conseillère à la sécurité nationale et au renseignement au sujet du convoi.
38. Le 31 janvier, le premier ministre a parlé au téléphone avec le maire d'Ottawa, M. Watson, à propos de l'occupation illégale d'Ottawa qui n'avait pas été levée après le premier week-end.¹²

⁷ SSM.CAN.NSC.00002789_REL.0001

⁸ SSM.CAN.NSC.00002578_REL.0001

⁹ SSM.CAN.NSC.00002798_REL.0001

¹⁰ SSM.CAN.NSC.00002813_REL.0001

¹¹ SSM.CAN.NSC.00002814_REL.0001

¹² SSM.CAN.NSC.00002812_REL.0001

39. Le même jour, le premier ministre a participé à une rencontre avec les médias pour s'adresser à la population canadienne sur la situation en cours à Ottawa.
40. Le 3 février, le premier ministre a participé à une nouvelle séance d'information avec la greffière du Conseil privé et la conseillère à la sécurité nationale et au renseignement.
41. Le 3 février, le premier ministre a parlé au maire de Toronto, John Tory, pour offrir un soutien fédéral en vue des activités prévues du convoi dans la Ville de Toronto.
42. Le 4 février, le premier ministre a participé à une nouvelle séance d'information avec la greffière du Conseil privé et la conseillère à la sécurité nationale et au renseignement.
43. Le 5 février 2022, le premier ministre a discuté des manifestations en cours avec la gouverneure générale, Mary Simon. Il lui a notamment parlé des appels de certains groupes à inclure la gouverneure générale dans un plan visant à renverser le gouvernement.¹³
44. Le 5 février 2022, les ministres Blair et Mendicino ont reçu une lettre de Ric McIver, ministre des Affaires municipales de l'Alberta, qui demandait l'aide du gouvernement fédéral pour résoudre les importants problèmes que connaissait l'Alberta et qui limitaient le libre mouvement des véhicules et des marchandises, surtout au poste frontalier de Coutts.¹⁴ Dans sa lettre, le ministre McIver indiquait que la GRC avait « épuisé toutes les possibilités, au niveau local et régional, pour régler la situation », et demandait spécifiquement les moyens de remorquer les véhicules commerciaux. Le 6 février, le premier ministre s'est entretenu avec le ministre Blair, au cours d'un appel officiel, pour discuter de la demande d'aide de l'Alberta et de la situation en cours. Le même jour, le premier ministre a aussi assisté à une séance d'information de la conseillère à la sécurité nationale et au renseignement.
45. Le 7 février, le premier ministre a participé à un débat d'urgence à la Chambre des communes sur les conséquences de l'occupation d'Ottawa et des barrages érigés partout au Canada.
46. Le maire Watson a envoyé le 7 février 2022 une lettre dans laquelle il demandait l'aide du gouvernement fédéral.¹⁵ Le lendemain, le 8 février 2022, le premier ministre a reparlé au maire d'Ottawa au sujet de l'occupation illégale à Ottawa.¹⁶
47. Le 9 février 2022, le premier ministre a discuté avec le premier ministre de l'Ontario à propos du blocus du pont Ambassador, de la situation à Ottawa et de la nécessité de dénouer la situation. Après cet appel, le premier ministre a parlé au ministre Blair.
48. Le 9 février, la greffière du Conseil privé a fourni une autre séance d'information officielle au premier ministre sur l'occupation, les barricades et la réaction pangouvernementale. Le lendemain, le premier ministre a convoqué le Groupe d'intervention en cas d'incident pour traiter de l'occupation et des barricades. Ce groupe se réunit en cas de crise nationale ou

¹³ SSM.CAN.NSC.00002819_REL.0001

¹⁴ SSM.CAN.00006571_REL.0001

¹⁵ SSM.CAN.00006610_REL.0001

¹⁶ SSM.CAN.NSC.00002837_REL.0001

d'incident à l'étranger qui a des répercussions majeures sur les Canadiens. Avant l'invocation de la Loi, le Groupe d'intervention en cas d'incident s'est réuni le 10, le 12 et le 13 février sous la présidence du premier ministre. Celui-ci a bénéficié d'une séance d'information individuelle avant chacune des réunions.

49. À la réunion tenue le 10 février 2022 par le Groupe d'intervention en cas d'incident,¹⁷ le premier ministre a institué un système à deux volets pour mener l'intervention du gouvernement relative à l'occupation par les convois et aux barricades. Dans le « volet 1 », le premier ministre demandait aux ministres et aux fonctionnaires d'explorer tout ce que permettaient de faire les pouvoirs actuels, à tous les paliers de gouvernement au Canada, afin d'exploiter tous les moyens permettant de mettre un terme aux occupations et aux barrages illégaux. Dans le « volet 2 », le premier ministre indiquait qu'il fallait étudier les répercussions qu'aurait l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*, s'il fallait aller jusque-là.
50. Le 10 février, le premier ministre, accompagné de la conseillère à la sécurité nationale et au renseignement et de ministres, a renseigné les chefs de l'opposition sur l'occupation et les barrages et a entendu leur point de vue.
51. Le 10 février 2022, le premier ministre a parlé de la barricade du pont Ambassador avec le maire de Windsor.¹⁸
52. Le 11 février 2022, le premier ministre a parlé au téléphone avec le président des États-Unis, Joseph R. Biden.¹⁹ Ils ont parlé des barricades, des répercussions qu'elles avaient sur les couloirs commerciaux essentiels, et de l'importance cruciale de rétablir l'accès au pont Ambassador et aux autres points d'entrée le plus rapidement possible. Le premier ministre a déploré que des appels issus des États-Unis aient submergé les centres téléphoniques du service 911 d'Ottawa et que le convoi et les barricades aient été financés en partie par des dons provenant des États-Unis et encouragés par certains médias américains.²⁰ Le président Biden a reconnu que la situation était un problème commun aux deux pays. Le premier ministre et le président ont évoqué l'aide éventuelle que les États-Unis pourraient fournir et convenu que leurs équipes travailleraient de concert. Le premier ministre a insisté sur le fait que le Canada demeurerait un partenaire commercial fiable des États-Unis. Il n'y a pas eu d'autre communication directe entre le premier ministre et quelque autre représentant des États-Unis sur ce thème.

¹⁷ SSM.NSC.CAN.00000209_REL.0001

¹⁸ SSM.CAN.NSC.00002867_REL.0001

¹⁹ PB.CAN.00000045_REL.0001

²⁰ Le premier ministre Justin Trudeau s'entretient avec le président des États-Unis d'Amérique, Joe Biden | Premier ministre du Canada (pm.gc.ca)

<https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/comptes-rendus/2022/02/11/premier-ministre-justin-trudeau-sentretient-president-des-0>

53. Le même jour, le premier ministre a parlé à Dave Cassidy, de la section locale 444 d'Unifor, à propos de la façon dont les barricades perturbaient les chaînes d'approvisionnement, compromettaient des emplois et menaçaient l'économie.²¹
54. Le 11 février, le premier ministre a reçu une lettre dans laquelle la première ministre du Manitoba lui demandait l'aide du gouvernement fédéral.²² La première ministre Stefanson a dit souhaiter une intervention fédérale immédiate et a souligné que des perturbations se produisaient désormais dans tout le pays. Elle soulignait en particulier que le point d'entrée d'Emerson était un couloir essentiel et que les barricades qui le perturbaient, même de façon temporaire, exposaient potentiellement la population manitobaine à des dangers et des privations.
55. Le 12 février 2022, le premier ministre a eu un entretien téléphonique avec Charles Michel, président du Conseil européen. Le président Michel a exprimé des inquiétudes concernant la situation à Ottawa, et les deux ont discuté des barrages similaires érigés en France et en Belgique.
56. La deuxième réunion du Groupe d'intervention en cas d'incident a eu lieu le samedi 12 février 2022.²³ Lors de cette réunion, des fonctionnaires ont fait le point sur la situation au pays, qui était de plus en plus alarmante, et sur l'intervention du gouvernement. Le premier ministre a continué d'adopter une approche par étapes à l'égard des interventions liées à l'occupation et aux barrages du convoi. Il a de nouveau incité les fonctionnaires à recourir à toutes les autorisations existantes dans le cadre du « premier volet ». Dans le cadre du « deuxième volet », le premier ministre a demandé aux participants de déterminer ce qui devait être fait pour régler la situation, avant de demander si d'autres autorisations étaient nécessaires pour y parvenir. Un éventail d'options possible en vertu des autorisations existantes a été présenté aux fins de discussion, parallèlement aux nouvelles autorisations qui pourraient être nécessaires, que ce soit en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence* ou d'une nouvelle disposition législative.
57. La troisième réunion du Groupe d'intervention en cas d'incident a eu lieu le dimanche 13 février 2022.²⁴ Lors de cette réunion, il a été décidé de tenir des consultations auprès du Cabinet, des provinces et des territoires concernant l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Un grand nombre de mesures pouvant être mises en œuvre en vertu de cette loi ont été présentées et examinées. Le premier ministre a convoqué une réunion du Cabinet en soirée pour discuter de la possibilité d'invoquer cette loi. Le Groupe d'intervention en cas d'incident et le Cabinet s'y sont dits favorables, et il a été décidé de consulter les premiers ministres des provinces et des territoires avant de prendre une décision quant à l'invocation de cette loi.

²¹ SSM.CAN.00008765_REL.0001

²² SSM.NSC.CAN.00001176_REL.0001

²³ SSM.NSC.CAN.00000214_REL.0001

²⁴ SSM.CAN.00000095_REL.0001

58. Dans le cadre d'une réunion des premiers ministres tenue le 14 février 2022, le premier ministre a consulté tous les premiers ministres des provinces et des territoires au sujet de la possibilité d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*.²⁵ Le premier ministre a indiqué clairement qu'aucune décision n'avait été prise, et qu'il souhaitait connaître le point de vue de chaque premier ministre afin de le prendre en considération.
59. À la suite de la réunion des premiers ministres, le premier ministre a réfléchi aux commentaires qu'il avait reçus, et a consulté les chefs de l'opposition. Le premier ministre a également rencontré le caucus cette journée-là. Il a passé la majeure partie de la journée dans l'édifice de l'Ouest de la Colline du Parlement avec plusieurs ministres concernés.
60. Le premier ministre a reçu des conseils de la greffière du Conseil privé, qui a fourni un résumé des évaluations et des renseignements que le gouvernement avait reçus, a confirmé que le processus de consultation respectait les exigences et a recommandé l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence* à ce stade-ci. En fonction de tous les renseignements qu'il avait reçus, le premier ministre a décidé d'aller de l'avant et de communiquer la décision au gouverneur en conseil. Il s'est ensuite préparé à présenter une mise à jour à la population concernant la décision du gouvernement.
61. Le 14 février 2022, le gouverneur en conseil a ordonné la prise d'une proclamation au titre du paragraphe 17(1) de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Le premier ministre a fait une déclaration publique ce jour-là pour informer les Canadiens de la décision prise et des motifs de celle-ci. Le gouverneur en conseil a établi le *Règlement sur les mesures d'urgence* et le *Décret sur les mesures économiques d'urgence* le 15 février 2022.
62. Le 15 février 2022, le premier ministre a écrit aux premiers ministres des provinces et des territoires pour faire suite à la réunion des premiers ministres et à l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Le premier ministre les a remerciés pour leurs commentaires et a exposé les raisons pour lesquelles le gouvernement du Canada avait décidé de déclarer l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*.²⁶
63. Le 15 février 2022, le premier ministre a participé à une réunion du Cabinet. Une discussion sur l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence* et les mesures adoptées a eu lieu, et la

²⁵ SSM.CAN.NSC.00002885_REL.0001

²⁶ Lettre au premier ministre de l'Alberta, SSM.CAN.00007099_REL.0001 Lettre à la première ministre du Manitoba, SSM.CAN.00007117_REL.0001. Lettre au premier ministre de la Saskatchewan, SSM.CAN.00007103_REL.0001. Lettre au premier ministre de la Colombie-Britannique, SSM.CAN.00007100_REL.0001. Lettre au premier ministre de l'Ontario, SSM.CAN.00007115_REL.0001. Lettre au premier ministre du Québec, SSM.CAN.00007116_REL.0001. Lettre au premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, SSM.CAN.00007110_REL.0001. Lettre au premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, SSM.CAN.00007114_REL.0001. Lettre au premier ministre de la Nouvelle-Écosse, SSM.CAN.00007104_REL.0001. Lettre au premier ministre du Nouveau-Brunswick, SSM.CAN.00007111_REL.0001/ SSM.CAN.00007112_REL.0001. Lettre au premier ministre du Yukon, SSM.CAN.00007102_REL.0001. Lettre à la première ministre des Territoires du Nord-Ouest, SSM.CAN.00007113_REL.0001. Lettre au premier ministre du Nunavut, SSM.CAN.00007101_REL.0001

conseillère à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre a fait le point sur la situation.²⁷

64. Après l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*, du 16 au 23 février, le premier ministre a convoqué des réunions quotidiennes avec le Groupe d'intervention en cas d'incident pour suivre la situation, évaluer continuellement les renseignements disponibles au sujet de la mise en œuvre et de l'application des mesures prises au titre de la *Loi sur les mesures d'urgence*, recevoir des mises à jour sur les activités de la police, examiner les commentaires des ministres et des partenaires du secteur de la sécurité (y compris ceux des partenaires provinciaux et municipaux et d'autres intervenants) et évaluer sur une base continue l'efficacité et la nécessité des mesures adoptées. Le premier ministre a indiqué clairement que l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence* était assortie de délais et que les mesures ne seraient en vigueur qu'aussi longtemps qu'elles seraient nécessaires. La greffière du Conseil privé, la conseillère à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre et d'autres personnes ont fourni des informations au premier ministre avant chaque réunion du Groupe d'intervention en cas d'incident.
65. Le 17 février, le premier ministre s'est adressé à la Chambre des communes concernant la motion confirmant la déclaration d'état d'urgence proclamée le 14 février 2022.
66. Le 18 février, le premier ministre a eu un entretien téléphonique avec le premier ministre espagnol Pedro Sanchez durant lequel la situation a été évoquée.
67. À mesure que se déroulaient les activités de la police et que des progrès étaient accomplis en vue de mettre fin à l'occupation et de sécuriser la frontière, le premier ministre encourageait les ministres et partenaires du secteur de la sécurité à élaborer des plans de façon proactive en prévision de la révocation inévitable des mesures d'urgence et de la reprise des activités régulières d'application de la loi au moyen d'autorisations existantes et non liées à une situation d'urgence uniquement.
68. Le 21 février, la Chambre des communes a tenu un vote sur une motion confirmant la déclaration d'état d'urgence au titre de l'article 58 de la *Loi sur les mesures d'urgence*. La motion a été adoptée. Le premier ministre et d'autres ministres concernés ont aussi tenu un point de presse pour présenter une mise à jour sur la situation aux Canadiens.
69. Lors des réunions du Groupe d'intervention en cas d'incident qui ont eu lieu les 19, 20, 21, 22 et 23 février, le premier ministre a expressément demandé si les pouvoirs conférés par la *Loi sur les mesures d'urgence* demeuraient nécessaires. En plus d'autres commentaires, le premier ministre a reçu des conseils de la greffière du Conseil privé qui exposaient des éléments pertinents.
70. Le 23 février 2022, il a été convenu que, à moins que de nouvelles activités soient observées ou que de nouveaux renseignements soient reçus, les mesures d'urgence pouvaient être

²⁷ SSM.NSC.CAN.00000297_REL.0001

révoquées. La déclaration d'état d'urgence au titre de la *Loi sur les mesures d'urgence* a été officiellement révoquée plus tard ce jour-là.

71. L'occupation et les barrages du convoi continuent d'être évoqués à l'occasion par des dirigeants étrangers lors d'appels et de rencontres avec le premier ministre et entre des membres du personnel.